



Don argent liquide

Par PRISOT

Bonjour,

Etranger (européen) mais résidant en France, j'ai reçu de mes parents qui n'habitent pas en France, un don d'argent liquide important.

Puis-je déposer légalement cet argent sur mon compte bancaire français et jusqu'à quelle somme, étant entendu que chaque fois que je me présente au guichet d'une agence pour y verser une somme en liquide (3 à 5 mille euros), j'ai droit à toute une série de questions concernant l'origine de celle-ci ?

Merci

Par janus2

Bonjour,

Il est normal que la banque vous demande l'origine des fonds que vous déposez, ceci dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale.

Elle peut même émettre un signalement à Tracfin si elle soupçonne une provenance douteuse des fonds. Il n'y a pas de somme minimale pour cela, c'est selon le ressenti...